

Communes membres de la COREL :

Belmont	Froide-ville	Prilly
Bretigny	Jouxens-Mézery	Pully
Bussigny	Lausanne	Renens
Chavannes	Lutry	Romanel
Cheseaux	Mézières	St-Sulpice
Crissier	Le Mont	Savigny
Cugy	Montpreveyres	Villars-St-Croix
Ecublens	Morrens	Villars Tiercelin
Epalinges	Préverenges	

En octobre 1990, Paudex rejoint la COREL.

Organisation de la COREL :

Elle s'installera dès lors à l'avenue Rhodanie à Ouchy le 26 octobre 1990, où Lausanne Région siège encore aujourd'hui.

3 secteurs géographiques : Nord, Est et Ouest.

Le fonctionnement est plus souple et simplifié :

- > Bureau de coordination : 6 syndic (2/secteurs) + syndic de Lausanne
- > 3 conseils de secteurs : Les syndic de chaque secteur + un représentant de Lausanne
- > Assemblée générale : 2 délégués par communes

Les conseils de secteurs proposent des plateformes en fonction des demandes de chaque commune en son sein, ils constituent le cœur de la COREL.

Le Bureau de coordination (anciennement Conseil exécutif) aura pour tâche de convoquer les assemblées générales et de traiter les dossiers permanents. Il se charge de faire le lien entre les conseils de secteurs.

L'assemblée générale permet de réunir toutes les communes membres et d'adopter les budgets de la COREL, de voter les statuts, d'élire les présidents, etc.

Présidence

M. René Martin, syndic Froideville (Secteur Nord), 1990-1993